

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE  
**D'AKNOUL**

**Note de présentation**

————— **SEPTEMBRE 2009** —————

*Agence Urbaine de Taza*

# SOMMAIRE

<b>Présentation du centre</b> .....	<b>3</b>
I. Données démographiques .....	3
II. Données économiques.....	3
III. Le foncier .....	4
IV. Les équipements .....	4
1) Equipements de superstructure.....	4
2) Equipements d'infrastructure .....	4
V. Urbanisme et Habitat.....	4
VI. Problématique.....	5
<b>Parti d'aménagement</b> .....	<b>6</b>
I. Projections dans l'horizon 2015 .....	6
1) Estimation de la population dans l'horizon 2015 .....	6
2) Projections .....	6
II. Contraintes d'aménagement .....	6
III. Scénario d'aménagement .....	7
1) La fonction spatiale .....	7
2) La structure spatiale : .....	7
3) La Forme spatiale : .....	7
IV. Restructuration du cadre bâti : .....	7
<b>Note de synthèse</b> .....	<b>8</b>

# Présentation du centre

Le centre D'Aknoul appartient à la commune urbaine d'Aknoul relevant du ressort territorial de la province de Taza. Le centre est situé sur la route régionale N°505 reliant Taza et kassita .

Il est entouré par la commune rurale de Gzennaya Al Janoubia.

## I. Données démographiques

Selon les résultats du RGPH 2004, le centre d'Aknoul abrite environ 4066 habitants répartis sur 847 ménages, soit une moyenne de 4.8 personnes/ménage. A noter aussi que le centre a connu un taux d'accroissement important entre 1994 et 2004 et qui est à l'ordre de 2 %.

La population du centre se caractérise par sa jeunesse, 62.7% de celle-ci se situent dans la tranche d'âge allant de 15 à 59 ans. Ces chiffres placent Aknoul parmi les centres les plus jeunes et suggèrent un potentiel de fécondité d'envergure.

Le nombre très important de natifs sur place, permet de classer le centre à prépondérance naturelle et minimise l'impacte du phénomène migratoire sur la croissance démographique.

## II. Données économiques

Les principales activités exercées au centre d'Aknoul demeurent liées aux services et à l'administration. Le secteur privé emploi 30.5 % de la population active contre 36.1% au sein de l'administration publique.

Le secteur commercial se concentre essentiellement le long de la route régionale et compte plus de 60 unités. En plus le souk hebdomadaire participe au développement économique du centre en desservant la plupart des communes limitrophes.

L'activité industrielle moderne est quasiment absente dans le tissu économique de l'espace étudié.

### III. Le foncier

La propriété, à l'instar des centres appartenant à la région, se caractérise par l'absence de l'immatriculation et l'émiettement des parcelles.

La structure foncière du centre est dominée par la propriété privée. L'aire d'aménagement du centre est dépourvue de terrains du domaine privé de l'Etat, d'autant plus Les terrains forestiers représentent 30% de la superficie de la municipalité.

### IV. Les équipements

#### 1) Equipements de superstructure

Le centre d'Aknoul dispose d'un lycée et d'un collège ainsi que deux écoles primaires. Le centre compte plusieurs équipements indispensables à la vie quotidienne de la population (*centre de santé, bibliothèque, agence de poste, centre de travaux caïdat, écoles, mosquées*).

#### 2) Equipements d'infrastructure

Le centre de d'Aknoul dispose d'un réseau viaire moyennant aménagé constitué principalement du tronçon de la route régionale N°505 et de la voirie des lotissements récemment créés. Toutefois, il dispose d'un réseau local d'eau potable couvrant 86.7 % et d'un réseau d'assainissement public couvrant 66.7 %. Quand au réseau d'électricité le taux de branchement est de 86.7%.

### V. Urbanisme et Habitat

Plusieurs facteurs que ce soient historiques, naturels, sociaux ou économiques ont participé au développement du tissu urbain du centre.

Malgré son existence le long de la route régionale N°505, le centre d'Aknoul a toujours gardé un aspect rural, dont témoignent l'organisation socio-spaciale et les activités de la population.

Toutefois, une dynamique urbaine s'installe de plus en plus surtout avec la réalisation de plusieurs lotissements qui viennent renforcer l'armature urbaine.

Le type d'habitat qui règne dans le centre est l'habitat économique avec présence de quelques constructions dans les lits des oueds.

## VI. Problématique

Le centre d'Aknoul est assujetti à plusieurs problèmes à savoir:

- Quasi-absence de terrains domaniaux vacants ni de propriété privée de la commune, terrains sollicités pour abriter des projets publics;
- Prédominance de la propriété privée caractérisée par la micropropriété et l'absence de l'immatriculation;
- Absence des opérations de lotissements entrepris par l'Etat ;
- Existence de noyaux irréguliers nécessitant des opérations de redressement et de restructuration ;
- Importance des cours d'eau et oueds ;
- Difficulté de la topographie du centre ;
- Prédominance des terrains forestiers au sein du centre ;
- Eclatement du tissu urbain ;
- Manque en équipements de superstructure.

# Parti d'aménagement

## I. Projections dans l'horizon 2015

### 1) Estimation de la population dans l'horizon 2015

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, la population du centre d'Aknoul est passée de 3325 habitants en 1994 à 4066 habitants en 2004, soit un taux d'accroissement annuel de 2%.

La population d'Aknoul a représenté un poids de 1.63% de la population urbaine de la province en 2004, cette dernière ayant évolué de 2% par rapport à 1994.

Tableau n°2 : Estimation de la population dans l'horizon 2013. (Selon la variante retenue)

	1994	2004	2015
Nombre d'habitants	3325	4066	5072
Nombre de ménages	654	847	1057

### 2) Projections

Le diagnostic des résultats des différentes enquêtes menées sur place et des concertations engagées auprès des différents partenaires concernés a permis de déceler les déficits et les insuffisances enregistrés et de tâcher de les combler par une série de projections et de zonages adéquats. Les équipements et zonages projetés font l'objet du chapitre suivant.

## II. Contraintes d'aménagement

Le parti d'aménagement adopte une démarche qui se veut respectueuse des contraintes essentielles suivantes :

- Difficulté de la topographie locale qui a généré un tissu urbain peu éclaté et qui risque d'entraver la mise en place de projets d'infrastructure;
- Existence d'oueds et de plusieurs « Chaâbas » présentant un aléa potentiel et nécessitant une étude hydraulique pressante ;
- Infrastructure de qualité moyenne nécessitant une généralisation et une revalorisation ;

- Répartition peu judicieuse des équipements existants.

### III. Scénario d'aménagement

Le scénario d'aménagement à adopter au centre de d'Aknoul se manifeste à travers trois axes principaux :

#### 1) La fonction spatiale

Cet axe vise la requalification des différentes composantes structurelles du tissu urbain du centre afin de promouvoir un développement global et homogène de ce dernier. Et ce, par le biais de ;

- L'implantation d'équipements de superstructure ;
- La création de plusieurs noyaux structurants ;
- Le renforcement de l'armature viaire ;
- L'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation.

#### 2) La structure spatiale :

L'objectif principal de cet axe est l'articulation des différentes entités formant le centre, afin de contourner les méfaits de l'éclatement de la trame urbaine.

#### 3) La Forme spatiale :

Le centre de d'Aknoul est caractérisé par un relief dont les points culminants ne dépassent pas 1015m. La morphologie spatiale générée par le scénario d'aménagement révèle une volonté d'épouser le relief relativement prononcé du site afin de conférer au centre une composition spatiale cohérente.

### IV. Restructuration du cadre bâti :

En présence de quartiers qualifiés d'irréguliers (Al Massira et Bouiztoten), le plan d'aménagement en vigueur considère ces quartiers comme étant des quartiers à restructurer. L'objet des opérations de restructuration n'est pas uniquement le redressement urbanistique de ces quartiers dans la recherche de la fluidité de circulation et de l'esthétique, mais aussi la mise à la disposition de la commune d'une base juridique pour la gestion de la production urbaine.

## Note de synthèse

Désignation	Existant (m2)	A créer (m2)	Superficies total (m2)	% du Total
Economique	-	-	194.890	-
immeuble	-	-	121.250	
Habitat mono-familial	-	-	361.200	-
Habitat à Restructurer	-	-	174.561	-
<b>Total</b>	-	-	<b>784.975</b>	-
<b>Equipements</b>				
Administratifs	38.764	10.883	49.647	22
Enseignement	30.242	5800	36042	16.1.
Santé	22126	-	22126	-
Socioculturels	940	1748	2688	65
Culte	31324	614	31938	2
Espaces verts	-	49606	49606	100
Terrains de sport	-	11743	11743	100
Halte routière	-	4446	4446	100
<b>Total</b>	-	<b>106966</b>	<b>208236</b>	<b>51.36</b>
<b>Autres utilisations</b>				
Zone touristique	00	6.463	6.463	100
Réserve Agricole	-	-	54.435	-
Zone d'activité	00	11802	11802	100
Réserve de boisement	-	-	2486507	-
<b>Total</b>	-	-		-
Voirie (=20%)				
Places	-	21.288	21.288	100
Parkings	-	362.948	362.948	100
<b>Total périmètre d'aménagement</b>			<b>483,65 Ha</b>	